

des. Ce programme de formation comprend des séries de conférences sur le travail et l'organisation du Ministère, sur l'activité de certains autres ministères et sur celle d'importants organismes tels que la Banque du Canada et la Société Radio-Canada. Il arrive qu'on aide financièrement l'employé à apprendre une langue étrangère. S'il franchit avec succès cette étape de formation, on peut l'envoyer à l'étranger.

Le personnel subalterne

Les commis, sténographes et dactylographes du personnel régulier sont recrutés par la Commission du service civil au moyen de concours qu'elle organise périodiquement. Les membres du personnel subalterne régulier font d'abord un stage à Ottawa, après quoi, normalement, ils peuvent être envoyés à l'étranger. Le Ministère les engage à la condition expresse qu'ils consentent à servir à Ottawa ou n'importe où à l'étranger, selon les besoins du moment. Le séjour à l'étranger dure de deux à trois ans et demi, selon le climat et les conditions de vie du pays.

Le traitement initial des sténographes est de \$1,800 à \$2,240 par année, suivant le degré d'instruction et l'expérience de chacune. Une compétence exceptionnelle donne droit à un traitement légèrement supérieur, qui peut aller jusqu'à \$2,480. Le traitement initial minimum des commis et dactylographes est de \$1,690, mais il est de \$1,800 pour les commis qui ont fait des études secondaires et de \$2,130 pour les diplômés d'université. A l'étranger, outre leur traitement, ces fonctionnaires touchent des indemnités de séjour fondées sur l'indice local du coût de la vie.

Le personnel local

Au besoin, le chef de mission recrute sur place un certain nombre d'employés qui connaissent les langues et les usages du pays. Comme ils ont à remplir des tâches bien définies, ces employés ne sont pas assujettis au régime de roulement qui est de règle pour les autres fonctionnaires du Ministère. Leurs attributions se bornent à celles de commis et à des besognes administratives.

ERRATUM

Vol. 5, No 7, juillet 1953, p. 222, deuxième phrase: au lieu de « 11 agents diplomatiques », lire « 14 agents diplomatiques ».

ADDENDA

Les deux boursiers dont les noms suivent remplacent MM. A. F. R. Brown et Ronald W. Turini, mentionnés dans la liste qui apparaît à la page 227 d'*Affaires extérieures*, livraison de juillet:

Gaston Laurion, 26 ans, né à White-Plains, New-York, E.-U., bachelier ès lettres de l'Université de Montréal. Il travaillera en France à une thèse sur les manuscrits médiévaux d'Euripide.

Jean-Charles-François Magnan, 23 ans, né à St-Casimir, comté de Portneuf (Québec), diplômé de l'Université Laval en musique. Il fera en France des études avancées de violon et de musique de chambre.